

**PEINE DE MORT**

**« Du rêve à la réalité : stratégies pour abolir la peine de mort partout dans le monde »**

Index AI : ACT 50/017/2004

ÉFAI

Jeudi 7 octobre 2004

**DOCUMENT PUBLIC**

**Allocution d'Irène Khan,  
secrétaire générale d'Amnesty  
International  
Deuxième Congrès mondial contre  
la peine de mort  
6 octobre 2004, Montréal (Canada)**

Amnesty International est fière de participer à cette conférence en tant que membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Ce Deuxième Congrès mondial contre la peine de mort offre à chacun d'entre nous une formidable occasion d'engager une réflexion sur nos travaux, échanger des idées, concevoir des stratégies communes et nouer des relations de travail.

Comme vous le savez, l'abolition de la peine de mort est, depuis la création d'Amnesty International en 1961, l'un des sujets de préoccupation emblématiques de l'organisation. En s'opposant à la peine de mort, les membres d'Amnesty International exprimaient à l'époque leur désaccord avec une pratique admise par le droit international. Mais pour nous, c'était – et c'est toujours – une question qui relève des valeurs humaines plus que du droit.

Nous sommes fiers de nous associer à des organisations et des citoyens du monde entier, de nationalité, de confession, d'âge et de sexe divers, dans une lutte conjointe pour l'abolition universelle de la peine de mort. Regardez donc la mosaïque que nous formons dans cette salle. La peine de mort est la négation la plus absolue et la plus irréversible des droits humains, car elle bafoue l'essence même des valeurs humaines. Elle est souvent appliquée de façon discriminatoire, à l'issue de procès inéquitables ; elle est parfois prononcée pour des raisons politiques. Elle n'est pas efficace en tant que mesure dissuasive, et ne permet aucun retour en arrière en cas d'erreur judiciaire.

En 1977, Amnesty International organisait à Stockholm la première conférence internationale sur la peine capitale, qui réunissait 200 participants venus des cinq continents. Cela a marqué le début de notre campagne publique pour l'abolition de la peine de mort. Nous avons

ensuite réalisé une étude mondiale sur la peine capitale et mené une campagne de sensibilisation dont le point d'orgue a été, en 1980, le lancement d'un appel aux Nations unies, signé par des lauréats du Prix Nobel, des personnalités connues ainsi que des citoyens ordinaires de plus de 100 pays.

Les choses ont beaucoup changé depuis. En 1977, lorsqu'Amnesty International a organisé la première conférence internationale sur la peine capitale à Stockholm, seuls 16 pays avaient aboli ce châtiment pour tous les crimes. Aujourd'hui, la situation est bien différente : 80 pays – soit cinq fois plus – ont totalement aboli la peine capitale, 15 pays l'ont abolie pour la grande majorité des crimes, et 23 autres, malgré le maintien de cette peine dans leurs textes, n'ont procédé à aucune exécution au cours des dix dernières années ou se sont engagés au niveau international à ne pas recourir à ce châtiment. La Turquie est l'un des pays qui ont récemment rejoint les rangs des abolitionnistes.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe désormais quatre traités sur l'abolition de la peine de mort : le Deuxième Protocole facultatif relatif au PIDCP, les deux protocoles européens, et le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant de l'abolition de la peine de mort.

L'abolitionnisme gagne donc du terrain, mais il reste encore beaucoup à faire. En 2003, 1 146 personnes, voire plus, ont été exécutées dans 28 pays. Au moins 2 756 personnes ont été condamnées à mort dans 63 pays. Et ces chiffres ne tiennent compte que des cas qui ont été portés à la connaissance d'Amnesty International ; dans la réalité, ils sont certainement plus élevés.

En 2003, 84 p. cent de l'ensemble des exécutions connues ont eu lieu en Chine, en Iran, aux États-Unis et au Viêt-Nam.

Dans de nombreux pays, le recours à la peine de mort continue d'être motivé par l'aspiration à plus de sécurité et à une lutte accrue contre la criminalité..

Au début de cette année, l'Afghanistan a procédé à sa première exécution depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement intérimaire en décembre 2001. Le commandant Abdullah Shah a été exécuté à Kaboul le 19 avril 2004. Faisant l'objet de 20 chefs d'inculpation pour meurtre, il avait été condamné en octobre 2002 à l'issue d'une procédure judiciaire spéciale qui était très loin de respecter les normes internationales d'équité des procès. L'accusé n'avait pas d'avocat, l'audience s'est tenue à huis clos, et il s'est avéré que le juge principal du premier procès avait accepté des pots-de-vin.

L'an dernier, je me suis rendue à Kaboul, et lors de mon entretien avec le président Karzaï, je l'ai vivement exhorté à maintenir le moratoire. Au début de cette année, son cabinet m'avait assuré que le président ne donnerait son aval à aucune exécution tant que la justice pénale ne serait pas réformée. À la suite de notre déclaration publique contre l'exécution d'Abdullah Shah, le gouvernement afghan a fait savoir publiquement que toutes les exécutions étaient pour l'heure suspendues.

En Irak, l'une des premières mesures du gouvernement provisoire a été de rétablir la peine de mort pour les affaires de meurtre, d'atteinte à la sûreté nationale et de trafic de drogues. J'ose espérer que ce n'est pas un mauvais présage pour l'avenir des droits humains dans ce pays.

En Thaïlande, la peine capitale est le principal instrument utilisé par le gouvernement pour mener ce qu'il appelle la « guerre contre les stupéfiants ». Les atteintes aux droits humains qui sont commises dans le cadre de cette campagne de lutte contre la criminalité – y compris le recours à la peine de mort – constituent de sérieux motifs de préoccupation pour Amnesty International. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec de hauts représentants du gouvernement lors de ma visite en Thaïlande en juillet dernier.

Dans ce pays, le nombre de condamnés à mort a vraisemblablement triplé au cours des deux dernières années, et s'élève à près de 1 000, hommes et femmes confondus – condamnés en majorité pour des infractions à la loi sur les stupéfiants. Fin 2003, plus de 60 hommes et femmes condamnés à mort avaient épuisé toutes les procédures d'appel, et sont peut-être aujourd'hui sur le point d'être exécutés. Le gouvernement a affirmé publiquement à plusieurs reprises qu'il accélérerait les exécutions afin que cela serve de « mesure dissuasive » à l'adresse des producteurs et trafiquants de drogue. Paradoxalement, la production et le trafic de stupéfiants sont aujourd'hui à la hausse, ce qui corrobore sans doute ce qui a déjà été vérifié ailleurs, à savoir que la peine de mort n'a jamais eu un effet plus dissuasif qu'un autre châtiment.

La « guerre contre la terreur » et les actes de vengeance de terroristes qui n'hésitent pas à commettre des crimes barbares risquent d'avoir des conséquences négatives, comme le montrent l'adoption par le Maroc d'une nouvelle législation ou la création à Guantánamo Bay d'une « commission militaire ».

L'heure n'est pas à l'autosatisfaction. Malgré les progrès importants qui ont été accomplis au cours des quarante dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour obtenir l'abolition

universelle de la peine de mort. Et, puisque nous prêchons ici des convertis, la question que l'on doit se poser est : comment y parvenir ?

Au niveau mondial, le bilan de l'abolition de la peine de mort est en demi-teintes, avec des avancées majeures dans de nombreuses parties du globe, mais aussi des problèmes dans nombre de régions, où l'on trouve des situations très diverses allant de l'abolition totale à la pratique fréquente des exécutions. Pour faire face à cette diversité, nous devons adopter une stratégie de campagne différenciée, qui varie selon les régions et les pays.

Sur le plan régional, l'Europe est devenue l'un des moteurs de l'abolition de la peine de mort à l'échelle planétaire. La promotion de l'abolition universelle de la peine de mort fait partie de la politique officielle de l'Union européenne. En Europe et en Asie centrale, la Biélorussie et l'Ouzbékistan sont les seuls pays qui continuent d'appliquer ce châtiment. Nous devons faire de l'Europe une région où la peine de mort n'existe plus.

À l'instar de l'Europe, l'Amérique latine adhère depuis très longtemps aux thèses abolitionnistes, et devrait devenir un partisan actif de l'abolition de la peine de mort dans les autres pays, en particulier dans les Caraïbes toutes proches.

En Afrique, nous devrions convaincre les pays appliquant la peine de mort de s'inspirer de l'expérience de leurs voisins abolitionnistes. L'Union africaine doit être encouragée à suivre l'exemple de l'Union européenne.

En ce qui concerne les pays, notre objectif est que ceux qui ont aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun étendent cette disposition à toutes les infractions. Si un pays est abolitionniste dans la pratique, notre objectif est qu'il inscrive sa pratique dans ses lois. Si un pays procède encore à des exécutions, notre objectif est d'obtenir qu'il mette fin à cette pratique et qu'il abroge la peine de mort dans sa législation.

En ce qui concerne les pays abolitionnistes, l'important est qu'ils le restent. L'un des moyens d'y parvenir consiste à ratifier les traités internationaux sur l'abolition. Si cette démarche renforce leur propre position, elle est également un acte de solidarité internationale qui encourage les autres à en faire autant. J'espère ardemment que le pays qui nous accueille aujourd'hui, le Canada, qui a abrogé la peine de mort il y a plusieurs années, ratifiera bientôt le Deuxième Protocole facultatif relatif au PIDCP.

S'agissant des pays qui appliquent toujours la peine de mort, il est important de mettre en évidence leurs différentes pratiques et d'avoir une démarche adaptée à chaque cas. Sur les

78 pays concernés, 17 procèdent régulièrement à des exécutions et figurent chaque année dans la liste mondiale des exécutions dressée par Amnesty International. Quarante-quatre pays et territoires appliquent la peine de mort de façon irrégulière. Douze pays ne procèdent plus à aucune exécution depuis dix ans, mais n'ont pas de texte officialisant leur suspension, et cinq autres observent un moratoire sur les exécutions capitales.

Notre travail doit consister à faire diminuer le nombre d'exécutions dans tous ces pays. Nous devons militer pour l'établissement d'un moratoire sur les exécutions là où il n'y en a pas, et persuader ceux qui en ont déjà adopté un de passer à l'étape suivante, à savoir l'abolition de la peine de mort dans les textes. Nous pouvons aussi essayer de faire diminuer le nombre de crimes passibles de la peine de mort. À ce propos, il y a un sujet qui requiert une action immédiate : c'est celui de l'abolition universelle de la peine de mort pour les mineurs, où les États-Unis jouent, comme à de nombreux autres égards, un rôle déterminant.

L'expérience a montré que le véritable moteur du changement se trouve à l'intérieur même des pays. Cela confère aux mouvements abolitionnistes nationaux une importance capitale. Il faut donc les soutenir et les encourager à se développer. Comme nous l'a indiqué ce matin Michel Taube, la Coalition mondiale contre la peine de mort offre de grandes possibilités de rencontre aux organisations qui œuvrent au niveau national et international. La Coalition doit être renforcée afin de pouvoir remplir avec succès cette importante mission.

En tant que représentante d'une organisation implantée dans 74 pays, j'exprime, au nom des membres d'Amnesty International du monde entier, notre volonté de travailler à la fois aux niveaux national et international pour abolir la peine de mort. Des spécialistes d'Amnesty originaires de 21 pays et travaillant sur la peine de mort dans le monde se sont réunis hier, et je sais qu'ils sont enthousiasmés par les perspectives d'avenir et déterminés à relever les défis qui s'annoncent dans notre lutte commune pour l'abolition de la peine de mort.

Comme chacun sait, l'abolition universelle de la peine de mort ne sera pas une tâche facile. Pas plus tard qu'en avril 2004, 64 pays ont clairement marqué leur distance par rapport à une résolution sur l'abolition de la peine de mort proposée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Dans de nombreuses régions du monde, l'opinion publique considère encore que la peine de mort est nécessaire

comme moyen de dissuasion contre la criminalité ou le « terrorisme ». Certains croient que la justice passe par les exécutions capitales, d'autres pensent que ce châtiment est imposé par des lois religieuses. Ces thèses sont même reprises par certains gouvernements, tandis que d'autres prennent prétexte de l'absence de soutien de la part de la population.

Nous devons rallier une plus grande partie de l'opinion publique à la cause de l'abolition. Mais nous devons aussi demander aux gouvernements de prendre des initiatives à cet égard.

Les temps sont durs pour les droits humains, et nous devons rester fermes pour défendre les valeurs auxquelles nous croyons.

Les droits humains s'appliquent aux meilleurs comme aux pires d'entre nous. Les droits humains s'appliquent aussi bien aux coupables qu'aux innocents. C'est pourquoi la peine de mort doit être abolie partout dans le monde, et nous devons profiter de cette conférence pour poser clairement les jalons qui nous permettront d'atteindre cet objectif. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**